DÉCISION DU MAIRE

N° 2025–120

Approuvant la signature des contrats de cession pour l'accueil des spectacles de la saison culturelle 2025-2026

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la ville de Marcoussis souhaite encourager la diffusion artistique sur son territoire en accueillant des artistes, des associations et des compagnies sur la saison culturelle 2025-2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer des contrats pour matérialiser ces échanges

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est conclu un contrat avec chaque association, production et compagnie accueillie sur la saison culturelle 2025-2026 et la ville de MARCOUSSIS.

ARTICLE 2
Les présents contrats ont pour objet de fixer un cadre de coopération entre les parties pour l'accueil de représentations de spectacles organisés dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 sur la ville de Marcoussis :

- AVION PAPIER la méandre compagnie le 06/09/2025
- LE MANEGE DES PETITS BOUCHONS Cie du clair-obscur le 06/09/2025
- LE RENDEZ-VOUS DU TOUT LE MONDE / LE BAL DE TOUT LE MONDE Association Equilibre
- POP, DUO JONGLÉ par la Picnic production le 06/09/2025
- LA BOULE, par Kim Marro et Liam Lelarge en partenariat avec l'agglomération Paris-Saclay le 18/09/2025
- TU CONNAIS LA CHANSON par Les productions entropiques le 27/09/2025
- DELGRES par Caramba culture live le 03/10/2025
- NADAV TABAK par La Fabrik à sons le 03/10/2025
- LES 30 ANS DU CINÉMA le 11/10/2025
- LA NUIT DES MORTS VIVANTS - GUNWOOD par Wazo Prod le 17/10/2025

- MARTIN VA BIEN par la Cie Teknaï et Casus Circus le 07/11/2025
- QUATORZE par la Cie Serfouette le 10/11/2025
- BIEN REPRENONS par Muerto Coco le 14/11/2025
- MÉMÉ par Théâtre de chair le 14 et 15/11/2025
- J'AURAIS VOULU ÊTRE JEFF BEZOS par Collectif P4 le 22/11/2025
- BORÉALE : LA NAISSANCE DES AURORES par la Cie Minibox les 11, 12 et 13/12/2025
- LES MÈRES POULES NE FONT PAS DES MOUETTES par Little Bros Productions le 16/12/2025
- L'ABOLITIONS DES PRIVILÈGES par Royal Velours le 16/01/2026
- LES HÉROÏNES par Association Solange le 23/01/2026
- CRAQUAGE – MARION MEZADORIAN par Ki m'aime me suive le 27/01/2026
- ASCENSEUR COSMIQUE par Ulysse Maison d'Artistes le 30 et 31/01/2026
- LA BARBICHETTE CABARET par Association l'Alcazar le 20/02/2026
- FESTIVAL ELFONDUROCK plusieurs production le 20 et 21/03/2026
- LE PARFAIT MANUEL par Troupuscule Théâtre le 31/03/2026
- LES WAMPAS par Caramba Culture Live le 04/04/2026
- ET TOI, COMMENT TU TE DÉBROUILLES par Troupuscule Théâtre le 10 et 11/04/2026
- DIVIDUS par Cie Ayaghma en partenariat avec Essonne Danse le 16/04/2026

ARTICLE 3

Les présents contrats engagent la ville à prendre en charge le règlement de la cession dont les montants sont inscrits aux budgets 2025 et 2026 de la ville.

ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 5 juin 2025
Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250605-DEC2025-120-AU
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025